

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 15 OCTOBRE 2007 (25)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 15^e jour du mois d'octobre 2007, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 1^{er} octobre 2007.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

n M. Jean-Claude Saint-Pierre s'interroge sur la formation d'un comité municipal par Ville de Saguenay dénonçant et revendiquant que le centre de détention du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit construit à Saguenay. Il rappelle qu'il serait tout à fait normal que Ville de Saguenay se rallie à la décision gouvernementale puisqu'à l'époque, Mme Marina Larouche, conseillère à Ville de Saguenay et présidente du comité de «Accès bleuet», avait demandé et obtenu l'appui de toutes les municipalités du Lac-Saint-Jean pour la réfection de la route du Parc des Laurentides (route 175). Est-ce que le Conseil de la Ville de Roberval entend intervenir et dénoncer cette situation dans l'intérêt de toute la région, de partage de la richesse et d'esprit de solidarité régionale?

Monsieur le Maire suppléant l'informe que le dossier du centre de détention est une priorité pour l'administration municipale et qu'à tous les jours, des discussions ont lieu avec les personnes concernées. La décision du Gouvernement du Québec d'implanter un centre de détention à Roberval n'entraîne aucuns frais supplémentaires selon les prévisions financières du ministère de la Sécurité publique et vise un partage de la richesse et l'équité régionale. Il est évident que la Ville de Roberval poursuivra ses démarches auprès des autorités gouvernementales.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-530

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 4.7 Mandat Union des municipalités du Québec (UMQ) / Achat de sulfate d'aluminium liquide (Alun)
- 4.8 Mandat Union des municipalités du Québec (UMQ) / Achat de chlore gazeux

- 6.4 Halloween / Utilisation des véhicules municipaux / Le 31 octobre 2007
- 8.3 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Demande d'aliénation, de lotissement et utilisation à une autre fin que l'agriculture / Ptie 11, Ptie 12 et Ptie 13, Rang A, Roberval
- 9.5 Théâtre Mic Mac de Roberval / Campagne de financement
- 13.2 Condoléances à la famille de Mme Fernande Boivin

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2007

2007-531

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2007 soit accepté sans modification.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA CORPORATION DES FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE ROBERVAL

Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis invite le président de la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Roberval, M. Michel Larouche, à faire lecture et à déposer le rapport des activités du 150^e de Roberval.

M. Michel Larouche fait lecture de son rapport et mentionne que plus de cent cinquante activités, échelonnées sur les quatre saisons, ont été présentées par plus de cent organismes municipaux. En ce qui regarde les nouvelles infrastructures, personne ne peut reprocher aux bénévoles de la corporation de ne pas avoir essayé. Le temps et l'argent ont freiné l'éclosion de certains projets d'immobilisation identifiés et priorisés. Pour le conseil d'administration de la corporation, le succès des Fêtes est éloquent et a largement dépassé les attentes. Il est le fruit, tout d'abord, du travail d'une organisation qui croyait en l'événement et à l'importance de profiter cet anniversaire pour affirmer notre fierté robervaloise, notre solidarité et notre foi en l'avenir. Également, la réussite de cet événement réside dans la mobilisation de toute la population robervaloise, de l'ensemble de ses organismes, de ses principaux acteurs sociaux économiques, des autorités civiles et religieuses qui ont voulu manifester leur fierté, leur solidarité, leur foi en l'avenir et faire de Roberval, une destination incontournable.

Quant au directeur général, M. Carol Martel, il mentionne entre autres la réalisation de certaines immobilisations dont la restauration du Parc Claude-Simard, la création du Jardin des Ursulines et du Village sur glace qui selon lui, marqueront pour plusieurs la vie des robervalois.

Au niveau de la programmation, celle-ci fut échelonnée sur cinquante-deux semaines et à 99% du temps, gratuite pour tous. Les coûts d'éclats ont été de célébrer l'histoire sur quatre saisons afin de regrouper les thèmes et événements ayant un dénominateur commun. Après plus de cent cinquante activités organisées tant auprès des organismes du milieu, par des bénévoles ou par le comité de la programmation lui-même, il est fort à parier que cette façon de faire sera reprise par d'autres organisations.

M. Gilles Moisan, de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche présente les résultats financiers pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006. Les produits furent

de 995 4 474,00\$ et les charges de 982 841,00\$, laissant ainsi un excédent des produits sur les charges de 12 633,00\$.

Différentes questions furent posées aux officiers de la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Roberval. Le président, M. Michel Larouche, mentionne que l'excédent financier de la corporation a été cédé au comité «Hommage aux bâtisseurs» afin de poursuivre la mise en place du circuit patrimonial de «Bronzes» en hommage à nos bâtisseurs.

Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis tient à remercier tous les bénévoles et administrateurs de la corporation, de même que tous les organismes et associations qui ont collaboré et contribué aux succès de ces fêtes.

En terminant, notons l'arrivée subite de M. François de La Roque, Sieur-de-Roberval, qui s'adresse au maire suppléant et à la population en général en les remerciant de l'accueil reçu lors de ces fêtes et en remettant la clé de la Ville de Roberval qu'il avait reçu le 2 janvier 2005, de même que le sabre et le livre d'or ayant été utilisés tout au long de l'année 2005. Il mentionne aux membres du Conseil qu'à l'occasion du 200^e anniversaire de la Ville de Roberval, il serait intéressé à revenir passer l'année à Roberval.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2007-532

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 11 octobre 2007 :

n	Fonds général	756 890,51\$
n	Règlement 2007-23.....	22 724,34\$
	Grand total	<u>779 614,85\$</u>

3.0 TRAVAUX PUBLICS

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2007-533

4.1 VALORISATION DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION / FERME DONALD VACHON ENR. / ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT #1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT / 110 910,33\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte le certificat de paiement numéro 1 et autorise le paiement d'un montant de 110 910,33\$ taxes en sus, à Ferme Donald Vachon enr., pour les travaux de valorisation des boues des étangs d'épuration.

(POSTE : 02-414-00-521)

2007-534

4.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / VIDANGE DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1. Services industriels Newalta inc. 8 306,96\$
2. Véolia E.S. Canada Services industriels inc. 6 369,81\$
3. Les entreprises M. Perron enr. 7 064,90\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Véolia E.S. Canada Services industriels inc., au montant de 6 369,81\$ taxes incluses, pour la vidange des stations de pompage des eaux usées.

(POSTE : 02-414-01-521)

2007-535

4.3 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / FOURNITURE DES SERVICES D'ANALYSE**

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1. Biolab division Éco-Santé 13 742,37\$
2. Maxxam Analytique inc. 15 325,14\$
3. Bodycote Groupe d'essais 17 820,64\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Biolab division Éco-Santé, au montant de 13 742,37\$ taxes incluses, pour la fourniture de services d'analyses à l'Hygiène du milieu.

(POSTES : 02-412-00-523 et 02-414-00-523)

2007-536

4.4 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT DE LOGICIELS POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (IFIX PLUS HMI ET MBI DRIVER) ET PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT (4 ANS)**

Soumissions reçues (taxes en sus) :

1. G.E. Fanuc Automation Canada..... 11 400,00\$
2. Communications Télésignal Lac-Saint-Jean inc. 13 356,25\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de G.E. Fanuc Automation Canada, au montant de 12 990,30\$ taxes incluses, pour l'achat de logiciels pour la modernisation du système de télémétrie à l'Hygiène du milieu (IFIX Plus HMI et MB1Driver).

De plus, le Conseil autorise la trésorière à effectuer le paiement à même le fonds de roulement sur une période de quatre années.

(POSTE : Règlement 852 / 12-321-00-129)

2007-537

4.5 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (WIN 911) ET PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT (4 ANS)

Soumissions reçues (taxes en sus) :

1. Gray Matter Systems Canada inc. 2 915,00\$
2. Communication télésignal Lac-St-Jean inc. 4 664,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Gray Matter Systems Canada inc., au montant de 3 321,64\$ taxes incluses, pour l'achat d'un logiciel pour le système de télémétrie à l'Hygiène du milieu (WIN 911).

De plus, le Conseil autorise la trésorière à effectuer le paiement à même le fonds de roulement sur une période de quatre années.

(POSTE : Règlement 852 / 12-321-00-129)

2007-538

4.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR TÉLÉMÉTRIE À L'HYGIÈNE DU MILIEU ET À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GEORGES-HENRI-LÉVESQUE ET PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT (4 ANS)

Soumissions reçues (taxes en sus) :

1. R.S. Informatique (Roberval)..... 1 977,98\$
2. Lenovo Canada limitée 2 337,89\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de R.S. Informatique (Roberval), au montant de 2 253,91\$ taxes incluses, pour l'achat d'équipement informatique pour la télémétrie à l'Hygiène du milieu.

De plus, le Conseil autorise la trésorière à effectuer le paiement à même le fonds de roulement sur une période de quatre années.

*(POSTES : n Règlement 852 / 12-321-00-129 : 2 084,12\$
n 02-701-30-522 : 169,79\$)*

2007-539

4.7 MANDAT UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (ALUN)

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sulfate d'aluminium liquide (alun);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium liquide (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Roberval confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du sulfate d'aluminium liquide (alun) nécessaire aux activités de la Ville de Roberval;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Roberval s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Roberval s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de sulfate d'aluminium liquide (alun) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de sulfate d'aluminium liquide (alun), la Ville de Roberval devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de Roberval reconnait que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2007-540

4.8 **MANDAT UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) /
ACHAT DE CHLORE GAZEUX**

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlore gazeux;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée bisannuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Roberval confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, pour les années 2008 et 2009, en son nom et celui des autres municipalités (ou régies intermunicipales) intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlore gazeux nécessaire aux activités de la Ville de Roberval;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Roberval s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Roberval s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlore gazeux dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlore gazeux, la Ville de Roberval devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres bisannuel;

QUE la Ville de Roberval reconnait que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2007-541

5.1 ENTREPRISES J.F. DION INC. / VENTE DES LOTS 88-1-44, 88-1-45 ET 88-1-46 : 49214 P.C. X 0,25\$, FRAIS DE CADASTRE ET INFRASTRUCTURES EN SUS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu :

QUE la Ville de Roberval vende à Entreprises J.F. Dion inc., avec les garanties ordinaires de droits, trois terrains situés en la Ville de Roberval

portant les numéros de lots 88-1-44, 88-1-45 et 88-1-46, rang B, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie totale de 49 215 pieds carrés, soit 4572 mètres carrés, soit :

- n Lot 88-1-44 : 16405 p.c. ou 1524 mètres carrés;
- n Lot 88-1-45 : 16405 p.c. ou 1524 mètres carrés;
- n Lot 88-1-46 : 16405 p.c. ou 1524 mètres carrés;

QUE la présente vente soit faite aux charges et conditions suivantes acceptées par l'acquéreur, à savoir :

- A) payer les frais et honoraires des présentes copies et frais d'inscription;
- B) payer les frais et honoraires d'arpentage;
- C) payer les taxes à compter de la signature des présentes;
- D) que cette vente soit faite pour la somme de 12 303,75\$, les taxes fédérale et provinciale seront payables par l'acheteur au ministère du Revenu concerné (49 215 pieds carrés x 0,25\$ le pied carré);
- E) que l'acquéreur s'engage à ériger sur l'immeuble vendu, une bâtisse permanente dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente. À défaut, si le Conseil le juge à propos, l'acquéreur devra rétrocéder son terrain à la Ville de Roberval, libre de tout droit hypothécaire quelconque. La considération de la rétrocession sera égale au prix de vente stipulé dans l'acte de vente, sans remboursement d'aucune taxe (municipale, scolaire, provinciale ou fédérale);
- F) que, pendant cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur, advenant qu'il n'a pas construit une bâtisse permanente, ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval. Et, si après cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur n'a pas érigé de bâtisse permanente sur le terrain et que le Conseil n'a pas jugé à propos d'obtenir la rétrocession du terrain, l'acquéreur ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval;

à défaut par l'acquéreur de respecter la présente clause, il devra alors verser à la Ville de Roberval, à titre de dommages-intérêts liquidés, une somme égale au prix de vente qu'il aura reçue. L'acquéreur considère juste et raisonnable les dommages-intérêts fixés aux termes de la présente clause;
- G) l'acquéreur s'engage à verser à la Ville de Roberval un montant de 10 500,00\$ représentant le prix d'installation des services municipaux, soit 3 500,00\$ par terrain;

QUE Monsieur le Maire suppléant et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'acte de vente.

2007-542

5.2 COMITÉ HOMMAGE AUX BÂTISSEURS / BRONZE MÈRE SAINT-RAPHAËL / PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au comité «Hommage aux bâtisseurs», une contribution financière de 5 000,00\$ pour la réalisation du buste de Mère Saint-Raphaël, la fondatrice de l'École ménagère des Ursulines et coïncident également avec le 125^e anniversaire de l'arrivée des Ursulines à Roberval.

(POSTE : 02-190-00-991)

2007-543

5.3 SERVICES ADR INC. / CESSION DES LOTS PTIE 83-5, PTIE 83, RANG B, CANTON ROBERVAL / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte ce qui suit :

- A. Afin de donner plein effet à la rétrocession du terrain et des équipements pétroliers prévus dans l'acte notarié numéro 277636 signé entre les parties le 19 août 1993, la Ville de Roberval cède, sans frais, à Services ADR inc., un terrain connu et désigné comme étant la Ptie 83-5, rang B, cadastre officiel du Canton Roberval, d'une superficie de 93.4 mètres carrés, le tout tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Jeannot Thériault, sous sa minute numéro 5070, en date du 12 octobre 2007.
- B. Accepte de devancer la rétrocession d'un terrain prévu dans l'acte notarié numéro 271016, signé entre les parties le 24 août 1992 dont l'échéance devait être le 24 août 2012, la Ville de Roberval cède sans frais à Services ADR inc. un terrain connu et désigné comme étant la Ptie 83, rang B, cadastre officiel du Canton Roberval, le tout tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Jeannot Thériault, sous sa minute 4725 en date du 18 janvier 2007.

Que la présente cession soit faite aux charges et conditions suivantes acceptées, à savoir, que le cessionnaire paiera les frais et honoraires des présentes copies et frais d'inscription.

Que Monsieur le Maire suppléant et le greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, le présent acte.

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2007-544

6.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

Soumissions reçues (taxes en sus) :

- 1. Terrassement Ross enr.3 500,00\$
- 2. Déneigement Sylvain Simard3 625,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de

l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Terrassement Ross enr., au montant de 3 988,25\$ taxes incluses, pour le déneigement du stationnement de la Caserne en sécurité incendie de Roberval pour l'hiver 2007-2008.

(POSTE : 02-220-00-522)

2007-545

6.2 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT DE VENTILATEUR POUR AUTOPOMPE DE LAC-BOUCHETTE, SAINT-ANDRÉ, SAINTE-HEDWIDGE (MISE À NIVEAU) ET CHAMBORD (ÉCHANGE)**

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1. C.M.P. Mayer inc. (Drummondville)9 229,95\$
2. Acklands Granger (Chicoutimi)10 136,77\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de C.M.P. Mayer inc. (Drummondville), au montant de 9 229,95\$ taxes incluses, pour l'achat de ventilateur pour l'autopompe de Lac-Bouchette, Saint-André, Sainte-Hedwidge et pour l'échange de celui de Chambord et ce, conformément au programme de mise à niveau des services incendies.

(POSTES : n 02-220-06-523 : 7 862,55\$
n 02-221-02-649 : 1 367,40\$)

2007-546

6.3 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT D'UN ÉPANDEUR À BOYAUX POUR LE SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL**

Soumissions reçues (taxes en sus et transport inclus) :

1. Aéro-Feu6 535,65\$
2. CMP Mayer inc.....8 995,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Aéro-Feu, au montant de 7 447,37\$ taxes incluses, pour l'achat d'un épandeur à boyaux pour le Service en sécurité incendie de Roberval.

(POSTE : 03-100-09-722)

2007-547

6.4 **HALLOWEEN / UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX / LE 31 OCTOBRE 2007**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'utilisation des véhicules municipaux à l'occasion de la fête de l'Halloween prévue pour le 31 octobre 2007.

Les conducteurs de ces véhicules, les pompiers volontaires et autres employés municipaux effectuent cette tâche bénévolement.

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2007-548

7.1 **APSAM / SESSION DE FORMATION / M. MARC GAGNÉ, CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS DE ROBERVAL / À MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2007 / AUTORISATION DÉPENSES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Marc Gagné, contremaître aux Travaux publics, à prendre part à une session de formation dispensée par l'APSAM et portant sur le déneigement. Cette formation aura lieu le mercredi 7 novembre 2007, à Montréal, et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-30-454)

2007-549

7.2 **CENTRE DE FORMATION CONTINUE CÉGEP DE CHICOUTIMI / AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE TECHNIQUE : PROGRAMME «ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN TECHNIQUES DE PRÉVENTION DES INCENDIES»**

Il est proposé le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur général à procéder à la signature du protocole d'entente d'aide technique avec le Centre de formation continue du Cégep de Chicoutimi (Humanis) relativement au programme d'Attestation d'études collégiales en techniques de prévention des incendies.

2007-550

7.3 **COMAQ / SESSION DE FORMATION «MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE POUR 2007» / MME NANCY BOUTIN, TRÉSORIÈRE / LE 26 OCTOBRE 2007, À TROIS-RIVIÈRES / 335,00\$ TAXES EN SUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière, Mme Nancy Boutin, à prendre part à une session de formation portant sur les modifications de la présentation de l'information financière pour 2007 dispensée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), le 26 octobre 2007, à Trois-Rivières. Le coût de l'inscription est de 335,00\$ taxes en sus, payable à la COMAQ et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-10-454)

2007-551

7.4 ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAIE / MME RUTH PARADIS / SESSION DE FORMATION LE 14 NOVEMBRE 2007, À QUÉBEC / 335,00\$ TAXES EN SUS

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Mme Ruth Paradis, responsable de la paie, à prendre part à la session de formation concernant les déclarations de la fin d'année 2007 et exigences pour l'année 2008, dispensée par l'Association canadienne de la paie, le 14 novembre 2007, à Québec.

Le coût de l'inscription est de 335,00\$ taxes en sus, payable à l'Association canadienne de la paie et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-10-454)

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2007-552

8.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROBERVAL / ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de Roberval.

2007-553

8.2 AUTORISATION DE CESSION DE BAIL EN FAVEUR DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA / LOT 84-1-59, RANG B, ROBERVAL, 1624 DE LA RUE DES BOULEAUX, ROBERVAL) / MME CÉLINE LAFLAMME ET M. JACQUES BOUCHARD

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que Monsieur le Maire suppléant et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'intervention à une cession de bail consentie par Mme Céline Laflamme et M. Jacques Bouchard, en faveur de la Banque Royale du Canada, sur le lot 84-1-59, Rang B, Canton Roberval, situé au 1624 de la rue des Bouleaux, à Roberval.

2007-554

8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE / PTIE 11, PTIE 12 ET PTIE 13, RANG A, ROBERVAL

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le greffier à déposer une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une autre fin que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), des immeubles

connus et désignés comme étant Ptie11, Ptie 12 et Ptie 13, Rang A, cadastre Canton Roberval et ce, pour des fins d'agrandissement de la zone industrielle.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2007-555

9.1 BIBLIOTHÈQUE GEORGES-HENRI-LÉVESQUE / NOUVELLES POLITIQUES DE TARIFICATION POUR 2008

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte pour l'année 2008, la politique de tarification suivante à la Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque :

- n Carte de membre :
Gratuite donnant droit d'emprunter 10 volumes (ou 7 volumes et 3 disques compacts ou DVD) pour une période limite de 4 semaines.
- n Frais de retard :
Des frais de 0,25\$ par journée d'ouverture et ce, pour chaque livre, disque compact ou DVD seront réclamés à l'abonné qui est en retard.
- n Postes informatiques : Les frais d'accès aux postes informatiques seront de 2,00\$ l'heure pour tous les usagers.
- n Frais de photocopies : 0,30\$ la copie.

2007-556

9.2 MÉRITE SPORTIF RÉGIONAL SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / LE 22 NOVEMBRE 2007, À SAINTE-JEANNE-D'ARC

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis et le directeur du Service des loisirs, M. Michel Bouchard, à prendre part au 38^e Mérite sportif régional qui se tiendra le jeudi 22 novembre 2007, à Sainte-Jeanne-d'Arc. Le coût de l'inscription est de 75,00\$ par personne, soit un montant de 150,00\$ payable à l'ordre de «RLS Saguenay-Lac-Saint-Jean» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-110-00-329)

2007-557

9.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / DÉNEIGEMENT KIOSQUE TOURISTIQUE ET DEUX STATIONS DE POMPAGE

Soumissions reçues (taxes en sus) :

1. Déneigement Sylvain Simard..... 1 370,00\$
2. Terrassement Ross enr..... 1 500,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Déneigement Sylvain Simard, au montant de 1 561,11\$ taxes incluses, pour le déneigement du kiosque touristique et des deux stations de pompage du boulevard de l'Anse.

(POSTES : n 02-414-00-522 : 541,46\$
n 02-690-00-522 : 1 019,85\$)

2007-558

9.4 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO-VISUEL

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1. R.S. Informatique (Roberval)..... 6 146,41\$
2. Son X Plus (Roberval)..... 6 916,07\$

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de R.S. Informatique (Roberval), au montant de 6 146,41\$ taxes incluses, pour l'achat d'un système audiovisuel pour la bibliothèque municipale.

(POSTE : Règlement 2007-30 / 22-730-0-10-00-810)

2007-559

9.5 THÉÂTRE MIC MAC DE ROBERVAL / CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse un montant de 500,00\$ à la Troupe de Théâtre Mic Mac de Roberval à l'occasion de sa campagne annuelle de financement.

(POSTE : 02-190-00-991)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2007-560

10.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE / ACTIVITÉ DE FINANCEMENT LE 2 NOVEMBRE 2007, À VILLE DE SAGUENAY / 80,00\$ PAR PERSONNE

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise deux personnes à prendre part à l'activité de financement de la Croix-Rouge canadienne, division de Québec, qui se tiendra le vendredi 2 novembre 2007, à l'Hôtel Montagnais, Ville de Saguenay. Le coût de l'activité est de 80,00\$ par personne, soit un montant de 160,00\$, payable à l'ordre de «Croix-Rouge canadienne – Activité bénéfice 2007» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-190-00-991)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

A.M.

11.1 AVIS DE MOTION / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-09 «TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL»

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement portant sur un amendement au Règlement 2006-09 «Traitement des membres du Conseil municipal».

A.M.

11.2 AVIS DE MOTION / RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Gilles Veilleux donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement portant sur les règles contrôle et de suivis budgétaires et ce, avec dispense de lecture.

2007-561

11.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2007-34 «AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2006-09 / TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL»

ATTENDU que le 20 mars 2006, le Conseil de la Ville de Roberval a adopté le règlement 2006-09 fixant la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU que le maire suppléant s'est vu confier des responsabilités ou tâches accrues à partir de la date de vacance au poste de maire jusqu'à l'assermentation du nouvel élu à ce poste;

ATTENDU qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 15 octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le projet de présent règlement intitulé «Amendement au règlement 2006-09 / Traitement des membres du Conseil municipal» soit adopté de façon à ajouter une rémunération pour le poste de maire suppléant lors d'une situation exceptionnelle.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet règlement.

ARTICLE 2

Le conseiller agissant comme maire suppléant conserve sa rémunération actuelle déjà accordée et une rémunération hebdomadaire additionnelle de base de 464,42\$ lui est versée.

ARTICLE 3

Conformément à la Loi sur le traitement des élus, le Conseil verse au maire suppléant une allocation de dépense.

Cette allocation hebdomadaire de dépenses ne peut excéder le montant maximum indiqué dans la loi, soit 232,21\$ pour le maire suppléant.

ARTICLE 4

Le présent règlement a effet à compter du 25 septembre 2007 jusqu'à l'assermentation du nouveau maire.

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

A.M.

11.4 AVIS DE MOTION / DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET PASSER DES CONTRATS / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement portant sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats et ce, avec dispense de lecture.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

13.1 PROCLAMATION DE LA «SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ DU CANADA»

ATTENDU QUE la Semaine de la citoyenneté du Canada se tiendra du 15 au 21 octobre 2007;

ATTENDU QUE la Semaine de la citoyenneté du Canada est l'occasion de réfléchir à la valeur de la citoyenneté et de l'immigration ainsi qu'aux privilèges, droits, responsabilités et obligations liés à la citoyenneté;

ATTENDU QUE les nouveaux Canadiens font preuve d'un grand dévouement envers leur pays d'adoption, y apportent de grandes contributions et jouent un rôle important dans la vitalité économique et la diversité culturelle de notre pays;

ATTENDU QUE les thèmes et valeurs de la citoyenneté canadienne renforcent un message capital pour tous les canadiens : les nouveaux arrivants sont les bienvenus au pays et tous peuvent s'y sentir à leur place;

ATTENDU QUE tous les Canadiens, citoyens depuis longtemps ou depuis peu, ont l'occasion de se rassembler pour réaffirmer leur engagement envers le Canada;

EN FOI DE QUOI, je, Gilles Otis, maire suppléant, proclame la semaine du 15 au 21 octobre 2007 «Semaine de la citoyenneté du Canada» dans la Ville de Roberval.

2007-562

13.2 CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MME FERNANDE BOIVIN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères condoléances à la famille de Mme Fernande Boivin qui fut la première femme conseillère municipale à la Ville de Roberval et ce, de 1966 à 1973.

De plus, Mme Boivin s'est beaucoup impliquée dans la communauté notamment dans le domaine de l'éducation et auprès des personnes défavorisées et dans le besoin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2007-563

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 17 octobre 2007

SIGNATURE : _____
Gilles Otis, maire suppléant

GILLES OTIS
MAIRE SUPPLÉANT

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20071015)